



# Info CGT Éduc

## Académie de LILLE

59 LESQUIN LILLE PIC



CGT ÉDUC'ACTION 59-62

Bourse du travail CGT – 254 Boulevard de l'Usine

CS 20111 – 59030 LILLE CEDEX

Tel : 03 20 52 27 91 - fax : 03 20 52 76 92 - courriel : acad@cgteduc-lille.org

N° 195 Août 2018

Déposé le : 23/08/2018

## SOMMAIRE



- P 1 Sommaire
- P 2 Hommage à Jean-Bernard Deshayes
- P 3 & 4 Comptes 2017
- P 5 Analyse des syndiqués
- P 6 Parité – recherche de candidatures
- P 7 & 8 Elections professionnelles de décembre 2018
- P 9 Y-a-t-il un pilote au Rectorat ? ou dans les départements ? On a du mal à croire que oui !
- P 10 Démantèlement des SEGPA

**Assemblée générale de rentrée**  
**Jeudi 30 août 2018 – 9h30**  
**Bourse du travail de Lille – Salle polyvalente**

Venez nombreux  
Tout le matériel pour la recherche des candidatures !



## Hommage

*Notre camarade Jean-Bernard DESHAIES nous a quitté le 18 aout à 75 ans.*

*Jean-Bernard a été trésorier du SDEM 62 pendant de longues années. Efficace et intègre, c'était un Camarade sur qui l'on pouvait s'appuyer et un militant qui n'a jamais fait défaut. On pouvait compter sur lui à tout moment. Son écoute, son calme, son humour placide, son expérience ont été bien utiles à l'URSEM dans les périodes difficiles.*

*Jean-Bernard, PLP maths sciences au LP Henri Senes d'Hénin Beaumont, a participé activement à la vie de la section syndicale, l'une des plus grosses de l'académie à l'époque.*

*Jean-Bernard s'était aussi fortement engagé dans la vie politique en tant qu'adjoint au maire d'Hénin-Beaumont en charge des sports. Il a su assurer l'intérim lors de la tourmente médiatico-politico-financière qui a touché la commune.*

*Jean-Bernard, tu resteras dans la mémoire de tous les camarades et tous les militants qui ont travaillé avec toi.*

*La CGT Educ'action 59-62 présente ses condoléances à toute la famille.*



Journée d'étude sur les retraites – ROUVROY avril 2014

# Comptes 2017 CGT Éduc'Action 59-62

Lors du CSA du 18 mai 2018, ont été présentés les comptes de l'année 2017 reproduits dans le tableau ci-dessous.

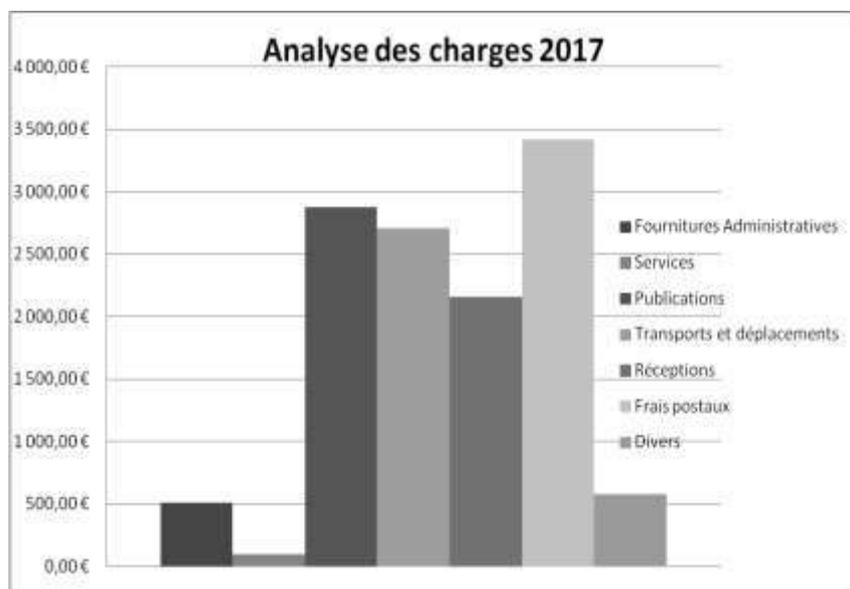
## Compte de résultat CGT Éduc'Action 59-62 au 31 décembre 2017

DEPENSES / CHARGES			RECETTES / PRODUITS		
Eléments	Montants 2016	Montants 2017	Eléments	Montants 2016	Montants 2017
<b>ACHATS</b>	<b>863,46 €</b>	<b>506,40 €</b>	<b>Reversements organisations</b>	<b>14 015,98 €</b>	<b>15 838,95 €</b>
6064 01 Fournitures administratives	863,46 €	506,40 €	SDEN 59	10 516,16 €	11 266,99 €
6064 02 Papier			SDEN 62	3 499,82 €	4 571,96 €
<b>SERVICES</b>	<b>100,00 €</b>	<b>94,80 €</b>			
615 Entretien & petit équipement	100,00 €	94,80 €			
618 Documentation					
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>11 425,16 €</b>	<b>13 430,94 €</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>490,00 €</b>	<b>894,66 €</b>
<b>Publications</b>	<b>2 900,00 €</b>	<b>2 874,00 €</b>	Reversements CNU & Participations	490,00 €	894,66 €
<b>Transports et déplacements</b>	<b>3 116,05 €</b>	<b>2 704,40 €</b>			
625 01 Permanence	1 617,70 €	1 197,00 €			
625 02 CSR	506,85 €	447,00 €			
625 03 Etab. & IUFM	157,50 €				
625 04 Travail paritaire	237,70 €	492,80 €			
625 06 CNU - Congrès - Autres	25,90 €	66,80 €			
625 08 Stages	570,40 €	500,80 €			
<b>Réceptions</b>	<b>1 640,50 €</b>	<b>2 160,46 €</b>			
6257 Réceptions	1 640,50 €	2 160,46 €			
<b>Frais postaux</b>	<b>2 425,69 €</b>	<b>3 419,43 €</b>			
626 01 01 Roulage	1 897,69 €	2 370,08 €	<b>DIVERS</b>		
626 01 02 Travail paritaire	396,00 €	1 049,35 €	Produits exceptionnels		
626 01 04 Autres	132,00 €				
<b>Frais de télécommunications</b>	<b>872,52 €</b>	<b>1 695,76 €</b>			
626 02 01 Ligne fixe & Internet	290,00 €	473,71 €			
626 02 02 Fax	192,67 €	800,51 €			
626 02 03 GSM	389,85 €	421,54 €			
<b>Divers</b>	<b>470,40 €</b>	<b>576,89 €</b>			
627 Frais bancaires	75,40 €	83,10 €			
628 Adhésion Bourse du Travail	395,00 €	493,79 €			
6354 Timbres fiscaux					
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 388,62 €</b>	<b>14 032,14 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>14 505,98 €</b>	<b>16 733,61 €</b>
<b>Différence (Bénéfice)</b>	<b>2 117,36 €</b>	<b>2 701,47 €</b>	<b>Différence (Perte)</b>		

## Compte de résultat CGT Educ'Action 59-62 - Retraités - au 31 décembre 2017

DEPENSES / CHARGES			RECETTES / PRODUITS		
Eléments	Montants 2016	Montants 2017	Eléments	Montants 2016	Montants 2017
<b>ACHATS</b>			<b>Reversements syndicaux</b>	<b>2 327,38 €</b>	<b>2 383,24 €</b>
			CGT Educ'action 59	1 715,00 €	1 770,86 €
			CGT Educ'action 62	612,38 €	612,38 €
<b>SERVICES</b>	<b>258,00 €</b>				
Participation rénov Locaux UNSEN	258,00 €				
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 333,56 €</b>	<b>1 342,36 €</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>Transports et déplacements</b>	<b>1 296,26 €</b>	<b>1 296,26 €</b>	CGT Educ'Action 62 sur 2011		
Frais de mission	1 600,00 €	1 413,25 €			
<b>Divers</b>	<b>37,30 €</b>	<b>46,10 €</b>			
627 Frais bancaires	37,30 €	46,10 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 591,56 €</b>	<b>1 342,36 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 327,38 €</b>	<b>2 383,24 €</b>
<b>Différence (Bénéfice)</b>	<b>735,82 €</b>	<b>1 040,88 €</b>	<b>Différence (Perte)</b>		

Pour l'UASEN, les comptes pour l'année 2017 présentent un résultat excédentaire de 2 701 € 47.



Les sommes correspondent aux estimations qui avaient été faites dans le budget prévisionnel.

Le chapitre Publications ne porte que sur la reproduction du journal, le reste des photocopies (reproduction et papier) de la région étant pris en charge par les deux SDEN en fonction d'un accord passé il y a plusieurs années entre les trésoriers de l'époque.

Nous pouvons constater une « explosion » des frais postaux en raison d'une surfacturation du fax depuis le passage à la fibre optique.

Ce point fait l'objet d'une demande de remboursement à Orange mais la lenteur de l'opérateur est connue... malgré nos nombreuses demandes... Le problème subsiste

donc encore.

En ce qui concerne les retraités, la situation montre une augmentation du résultat positif notamment puisque les frais liés à la rénovation des locaux parisiens a disparu.

## Rapport de la Commission Financière de Contrôle

Le Président de la CFC a ensuite lu son rapport.

*Réunie le 12 avril 2018, la Commission financière contrôle a constaté que la comptabilité étudiée pour la période de janvier à décembre 2017 est conforme aux documents présentés.*

*Nous proposons donc de donner quitus à notre Trésorier.*

### ***Le niveau des fonds de réserve est confortable***

*Le niveau des fonds de réserve après régularisation des versements des SDEN est confortable puisque nous enregistrons pour la fin 2017 les sommes de 4000 euros pour les cotisants actifs et de 5 200 euros pour les retraités.*

### ***Le niveau des variations des dépenses par rapport au prévisionnel reste faible.***

*Les variations des dépenses observées par rapport au budget prévisionnel restent largement inférieures à 20%. Les dépenses sont donc globalement conformes à ce qui avait été prévu.*

*Quelques points ont néanmoins attiré notre attention :*

***-une explosion de la facturation pour le FAX :*** le problème a pour origine une erreur de raccordement. Nous payons donc pour des communications qui ont été opérées par un autre service des syndicats de la bourse du travail... Un courrier a été envoyé par le trésorier pour régulariser notre problème de surfacturation. Nous attendons un remboursement de notre serveur Orange de plus de 500 euros, qui devrait être réglé pour fin mai début juin.

***-l'abonnement GSM chez Orange a dépassé nos prévisions :*** nous avons dépensé 451 euros au lieu des 350 euros prévus. Il est possible de faire des économies d'environ 10 euros par mois en négociant un autre contrat chez un concurrent, ce qui nous permettrait de respecter au mieux le budget prévisionnel.

A l'issue des deux interventions aucune question n'a été posée.

## Résultats des votes

1. Le quitus au trésorier à la majorité des voix et une abstention.
2. Les comptes soumis aux votes ont été approuvés à la majorité des voix et une abstention.

## Analyse des syndiqués – CSA 18/05/18

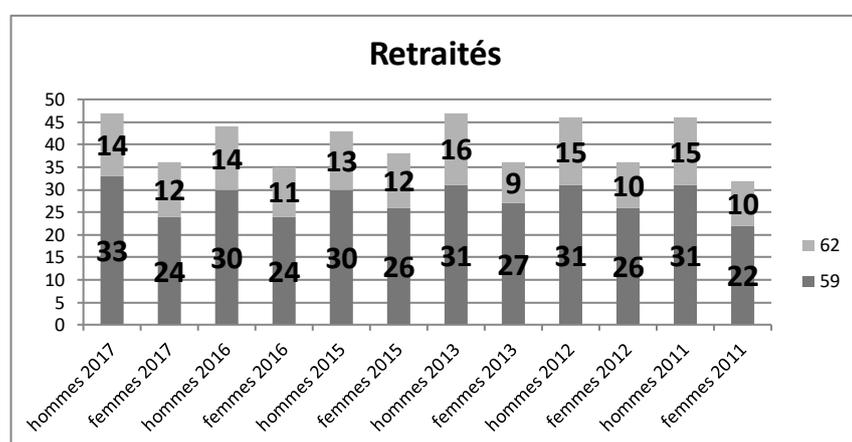
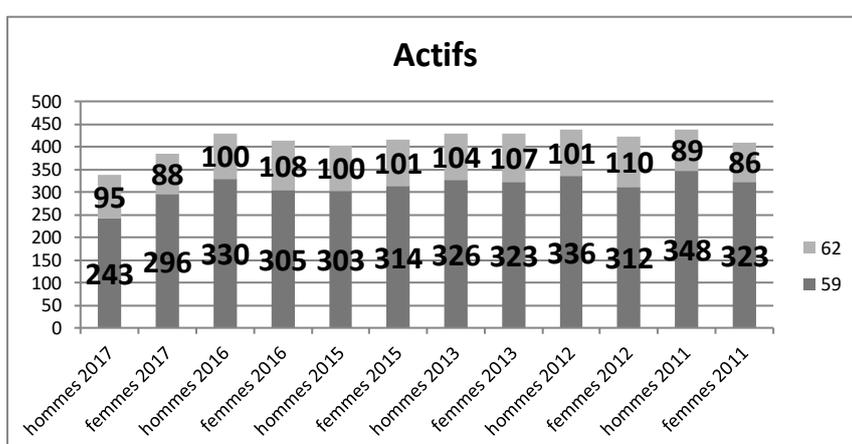
Selon la date d'observation, il peut y avoir de petits écarts entre le nombre de FNI et la répartition par catégories.

### Evolution du nombre de syndiqués

(FNI payés à cogétise)

		actifs	retraités	total
2017	59	577	54	631
	62	200	26	226
	académie	777	80	857
2016	59	605	54	659
	62	191	24	215
	académie	796	78	874
2015	59	618	57	675
	62	194	22	216
	académie	812	79	891
2014	59	636	57	693
	62	197	25	222
	académie	833	82	915
2013	59	646	61	707
	62	196	25	221
	académie	842	86	928
2012	59	640	57	697
	62	181	26	207
	académie	821	83	904
2011	59	671	53	724
	62	203	25	228
	académie	874	78	952
2010	59	626	51	677
	62	206	17	223
	académie	832	68	900
2009	59	605	48	653
	62	212	16	228
	académie	817	64	881
2008	59	619	40	659
	62	226	13	239
	académie	845	53	898
2007	59	628	35	663
	62	229	15	244
	académie	857	50	907

### Par sexe



L'érosion régulière d'une vingtaine de syndiqués par an se poursuit en 2017.

Il y a pratiquement la parité mais cela masque les différences selon les catégories. Un peu plus de femmes chez les actifs et plus d'hommes chez les retraités. Les professeurs des écoles et les personnels de laboratoire sont plus féminisés que les PLP, c'est le reflet de la composition des corps.

Le nombre total de syndiqués retraités reste stable pourtant la continuité syndicale est systématiquement proposée. Les motifs financiers sont souvent évoqués lors de l'arrêt de la cotisation.

### Parité et recherche de candidature

Pour les élections professionnelles de 2018, les listes déposées devront être le reflet de la répartition femmes hommes dans le corps.

Dans les tableaux de la page suivante, n'ont été mis que les corps pour lesquels nous pouvons déposer des listes académiques ou départementales. Mais certains corps ont uniquement une commission paritaire nationale, le calcul de la répartition femmes hommes se fait donc au niveau national. Les syndiqués de l'académie de ces catégories seront aussi sollicités pour être candidats à la CAPN et pourront figurer sur les listes nationales.

Si pour certains corps, le nombre de syndiqués est suffisant pour pouvoir déposer une liste, pour de nombreux corps nous devons faire appel aux sympathisants.

L'enjeu de cette élection est de conserver la représentativité de la CGT Educ'action au comité technique ministériel.

Chaque militant, chaque syndiqué doivent se sentir concernés et faire parvenir dès maintenant leurs fiches de candidature (CAPA, CAPD ou CAPN) et ne pas hésiter à solliciter les collègues sympathisants pour nous permettre de compléter et diversifier les listes.

LILLE CTA CAPD CAPA	Nombre total	Nombre hommes	% hommes	Nombre femmes	% femmes	candidats par grade	nombre candidats liste complète	candidats H / F	syndiqués SDEN59	syndiqués SDEN62	voix CGT 2014	voix CGT 2011
CTA	67428	19609	29,08	47819	70,92		20	5,8 H 14,2 F	243 H 296 F	95 H 88 F	1399	1349
CAPD PE 59	13761	2374	17,25	11387	82,75	2 CEX 2 HC 16 CN	20	3,5 H 16,5 F	13 H 21 F		99	94
CAPD PE 62	8497	1520	17,89	6977	82,11	2 CEX 2 HC 16 CN	20	3,6 H 16,4 F		3 H 2 F	32	
agrégés	2574	1389	53,96	1185	46,04	2 CEX 6 HC 12 CN	20	10,8 H 9,2 F	8 H 3 F	3 H 1 F	35	29
certifiés + AE	14162	5424	38,3	8738	61,7	2 CEX 10 HC 26 CN	38	14,6 H 23,4 F	56 H 74 F	17 H 18 F	215	206
PLP	4355	2308	53	2047	47	2 CEX 6 HC 12 CN	20	10,6 H 9,4 F	120 H 121 F	60 H 58 F	434	441
P EPS + CE EPS	1978	1166	58,95	812	41,05	2 CEX 4 HC 12 CN	18	10,6 H 7,4 F	3 H	1 H	20	20
PEGC	91	37	40,66	54	59,34	grades confondus	4	1,6 H 2,4 F	1 H 2 F		8	

LILLE CAPA	Nombre total	Nombre hommes	% hommes	Nombre femmes	% femmes	candidats par grade	nombre candidats liste complète	candidats H / F	syndiqués SDEN59	syndiqués SDEN62	voix CGT 2014	voix CGT 2011 (ou 2010)	listes communes avec FERCSup et CROUS	
CPE	750	207	27,6	543	72,4	2 CEX 4 HC 4 CN	10	2,8 H 7,2 F	3 H 10 F		30	35		
PSYEN	457	65	14,22	392	85,78	2 CEX 4 HC 4 CN	8	1,1 H 6,9 F	1 F	1 H 1 F				
pers dir	841	494	58,74	347	41,26	4 HC 4 CN	8	4,7 H 3,3 F	1 H 2 F	1 H 1 F	7			
AAE	735	327	44,49	408	55,51	2 HC 4 P 4 attaché	10	4,4 H 5,6 F	2 H 2 F	2 H 1 F	14			
SAENES	1041	194	18,64	847	81,36	4 CEX 4 SUP 4 CN	12	2,2 H 9,8 F	1 H 1 F		17	32		
ADJAENES	1871	220	11,76	1651	88,24	4 P1 6 P2 4 adj	14	1,6 H 12,4 F	2 H 7 F		70	100		
INF EN ES	519	21	4,05	498	95,95	2 HC 4 SUP 4 CN	10	0,4 H 9,6 F			5			
ASSAE	236	8	3,39	228	96,61	4 P 4 assistant	8	0,3 H 7,7 F	1 F (CTSS)					
ATRF	1451	510	35,15	941	64,85	4 P1 4 P2 4 adj	12	4,2 H 7,8 F	10 H 25 F	1 H 4 F	127	156		
ATEE	225	132	58,67	93	41,33	2 P1 4 P2 2 adj	8	4,7 H 3,3 F	voir services publics		31			

LILLE enseignement privé	Nombre total	Nombre hommes	% hommes	Nombre femmes	% femmes	nombre candidats liste complète	candidats H / F	syndiqués H / F	voix CGT 2014
CCMA (2nd degré)	8220	2939	35,8	5281	64,2	12	4,3 H 7,7 F	23 H 21 F	92
CCMI (1er degré)	3673	290	7,9	3673	92,1	12	0,9 H 11,1 F	6 F	

## Elections professionnelles de décembre 2018

Les élections auront lieu du 29 novembre au 6 décembre 2018. Le scrutin sera électronique pour le comité technique ministériel de l'éducation nationale, le comité technique académique, les commissions administratives paritaires pour les titulaires et les commissions consultatives paritaires pour les non titulaires. Les personnels recherche formation qui sont rattachés au ministère de l'enseignement supérieur votent au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur. Ce sera un vote papier par correspondance à faire avant le 6 décembre. Mais ils participeront au vote électronique pour le CTA et leurs commissions paritaires.

L'enjeu majeur de cette élection est de conserver la représentativité de la CGT Educ'action au CTM et pour l'académie d'essayer de récupérer un siège au CTA que nous avons perdu en 2011 à 50 voix près. En 2014, nous avons déposé la liste CTA, 15 listes pour les CAP, les 3 candidatures sur sigle pour les CCP, et les 3 listes pour le GIP FCIP. C'est l'académie de Lille qui avait déposé le plus de listes. Notre objectif était de trouver les 50 voix manquantes en 2011. Si cet objectif a bien été atteint, malheureusement le taux de participation ayant aussi augmenté, le dernier siège du CTA a été attribué à la plus forte moyenne de 1726. Il nous manquait donc 327 voix. Si le taux de participation augmente encore de 3% en 2018, c'est donc entre 650 et 700 voix supplémentaires qu'il nous faut trouver. Pour s'assurer le vote CGT au CTA, il faut que pour chacun de ses autres scrutins l'électeur ait la possibilité de voter CGT. Il faut donc que nous déposions un maximum de listes.

Dans les tableaux, n'ont été mis que les corps pour lesquels nous pouvons déposer des listes académiques ou départementales. Mais certains corps ont uniquement une commission paritaire nationale (Conseiller technique de service social, les corps de la filière recherche formation sauf ATRF). Les syndiqués de l'académie de ces catégories seront aussi sollicités pour être candidats à la CAPN et pourront figurer sur les listes nationales.

Certains corps sont communs avec l'enseignement supérieur. Pour toute la filière recherche formation nous déposons des listes communes avec la FERC sup depuis 2011. Si en 2014 nous nous sommes un peu débrouillés tous seuls pour le reste, les listes de la filière administrative et des personnels de santé et sociaux peuvent aussi être communes avec la FERC sup et même l'UNCROUS.

On peut déposer une liste avec un seul grade. Ainsi il est tout à fait possible de déposer une liste CAPD pour les professeurs des écoles avec uniquement 2 hors classe. Si dans un premier temps notre objectif est d'avoir un maximum de candidatures pour pouvoir déposer des listes complètes, à la fin nous déposerons un maximum de listes et nous ciblerons les candidatures pour pouvoir déposer au moins un grade.

Par rapport à 2014, pour tous les corps enseignants, il y a création d'un siège pour la classe exceptionnelle et augmentation du nombre de sièges hors classe pour tenir compte de la montée en puissance. Les modifications se faisant à nombre de sièges constants, la classe normale baisse d'un ou deux sièges. Les corps enseignants sont dérogatoires aux règles de droit commun et le nombre de sièges est fixé nationalement.

Tous les autres corps figurant dans le 2<sup>ème</sup> tableau, obéissent aux règles de droit commun de l'article 6 du décret 82-451 du 28 mai 1982. Le nouveau corps des PsyEN et les CPE ont été ramenés dans les règles de droit commun.

Pour chaque grade :

Effectif inférieur à 100: 1 siège (1 titulaire + 1 suppléant)

Effectif supérieur ou égal à 100 et inférieur à 1000: 2 sièges (2 titulaires + 2 suppléants)

Effectif supérieur ou égal à 1000 et inférieur à 4000: 3 sièges (3 titulaires + 3 suppléants)

Pour les élections professionnelles de 2018, les listes déposées devront être le reflet de la répartition femmes hommes dans le corps. Le rectorat nous a donc communiqué les effectifs par sexe. Pour pouvoir extrapoler les nombres de

candidats et de candidates nécessaires, les calculs ont été fait sur des listes complètes. Si un seul grade est déposé, la proportion F/H est appliquée au nombre de candidats réellement déposés. Les nombres décimaux ont été volontairement laissés car l'arrondi est au choix de l'organisation syndicale. Ainsi pour les infirmières la liste comportera au maximum un homme, pas plus. La liste peut aussi être composée uniquement de femmes. Il n'est pas obligatoire que les 2 sexes soient représentés.

Si une candidature est annulée, elle pourra éventuellement être remplacée par une candidature de l'autre sexe selon l'arrondi initial. Pour le CTA si on a déposé une liste avec 6H et 14F (arrondi en faveur des femmes), une candidature F annulée pourra être remplacée par une candidature H, mais une candidature H annulée devra obligatoirement être remplacée par une candidature H.

Donc il est souhaitable d'avoir en réserve des candidatures des 2 sexes.

Si une candidature est annulée, au moment du remplacement, il sera possible de modifier l'ordre de la liste.

Si pour certains corps, le nombre de syndiqués est suffisant pour pouvoir déposer une liste, pour de nombreux corps nous devons faire appel aux sympathisants.

Pour les scrutins concernant l'enseignement privé, il n'y a que deux commissions consultatives mixtes : académique pour le 2<sup>nd</sup> degré et interdépartementale pour le 1<sup>er</sup> degré. L'objectif du SNEIP est de pouvoir déposer les 2 listes. Ils n'ont jamais réussi à déposer dans le 1<sup>er</sup> degré jusqu'à maintenant. Ils ont donc aussi besoin des candidatures des sympathisants. Au-delà des instances locales, l'enjeu du SNEIP est de gagner leur représentativité au niveau ministériel,

chaque vote CGT sur un scrutin local est potentiellement un vote CGT au niveau ministériel.

L'enjeu de cette élection est la représentativité de la CGT pour toute la Fonction publique.

Toutes les voix sont agglomérées pour déterminer la représentativité au conseil commun de la fonction publique. Chaque militant, chaque syndiqué doivent se sentir concernés et faire parvenir dès maintenant leurs fiches de candidature (CAPA, CAPD ou CAPN) et ne pas hésiter à solliciter les collègues sympathisants pour nous permettre de compléter et diversifier les listes.

La date limite de dépôt des listes est le jeudi 18 octobre 17 heures. Pour que nous puissions faire le dépôt dans les délais, il faut que les déclarations nous soient remontées plusieurs jours avant. Les fiches doivent être manuscrites et nous devons déposer des originaux. **Il faut donc nous déposer au siège ou nous transmettre régulièrement les candidatures par voie postale.**

L'UNSEN prépare des documents que nous récupérerons fin septembre et que nous distribuerons dans les établissements pour appeler au vote. La campagne de l'UNSEN sera composée de petites video en ligne, d'un 4 pages général et de recto-verso ciblés par type d'établissement (école, collège, lycée, LP) ou par catégories de personnels (administratifs, recherche formation, santé-sociaux).

Nous réunirons à nouveau un CSA élargi, le lundi 1<sup>er</sup> octobre à Lille pour ventiler tout le matériel et pour expliquer la procédure de vote afin que chaque militant puisse aider les syndiqués et les collègues sympathisants à voter.

**Fin juin, début juillet de nombreux camarades ont reçu à leur domicile les modèles de déclaration individuelle de candidature correspondant à leur catégorie. Il y avait une enveloppe réponse préimprimée. Nous demandons à tous de faire l'effort de nous retourner le plus vite possible leurs fiches de candidature signées afin que nous puissions faire porter nos efforts sur les catégories moins représentées dans le syndicat nécessitant de solliciter des sympathisants.**

## **Y a-t-il un « pilote » au Rectorat ? Ou dans les départements ? On a du mal à croire que oui !**

Prenons le cas des AED et des AESH créés en 2003 et en 2014 (pour ces derniers existants depuis 2005 sous d'autres formes)...

Actuellement, lorsqu'un membre du personnel rattaché à ces deux catégories est malade, il peut percevoir son traitement « normal » versé par l'Administration et des indemnités journalières de maladie versées par la Sécurité Sociale. Au bout de quelques semaines (ou mois) l'Administration fait machine arrière et réclame des trop-perçus aux personnes concernées. Ainsi une collègue AESH se voit réclamer par les impôts des trop perçus pharamineux pour elle (plusieurs mois de versements indus).

- 1) Pourquoi les impôts.... Tout simplement parce que l'Administration jugeant qu'elle ne peut rien saisir (protection de la quotité saisissable – ça en dit long sur le traitement perçu...) demande aux impôts (bras armé de l'État en matière financière) qui eux ne sont pas tenus par cette règle de quotité saisissable de réparer leurs conneries et de réclamer en une seule fois la totalité !!
- 2) Pourquoi le mot « connerie » ? Tout simplement parce que certains chefs de service du Rectorat, n'ont visiblement rien fait pour que soit appliquée la note de service n° **2004-033 du 18 02 2004** en application de la circulaire n° **2003-097 du 12 06 2003** qui énonce :

*En cas de congé de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption ou d'accident du travail, les assistants d'éducation, au même titre que les autres agents non titulaires régis par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 peuvent bénéficier du maintien de leur traitement et percevoir concomitamment des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) de la part des organismes de sécurité sociale.*

***La récupération, a posteriori, de ces indemnités est une procédure lourde qui engendre des difficultés pour l'employeur et les agents concernés, difficultés sur lesquelles le médiateur de la République a appelé l'attention de l'administration.***

*En revanche, dans le cadre de la subrogation, ces difficultés sont levées puisque l'EPLÉ payeur perçoit directement de l'organisme de sécurité sociale les IJSS auxquelles l'agent a droit et lui maintient son traitement selon les règles applicables (plein traitement ou demi-traitement).*

...

***Je vous remercie de bien vouloir veiller à la bonne coordination des EPLÉ employeurs et mutualisateurs de votre académie afin que cette importante mesure de simplification administrative, particulièrement novatrice dans le secteur de la fonction publique, puisse être mise en pratique par l'ensemble des établissements concernés et de me faire connaître toute difficulté d'application sous le présent timbre.***

Note signée du directeur des affaires financières de l'époque Michel DELLACASAGRANDE

Ce mécanisme de subrogation est prévu par l'article 323-11 du code de la Sécurité Sociale.

Mais dans le Nord-Pas de Calais, voire les Hauts de France maintenant, on ne fait pas les choses comme les autres. **15 ans pour appliquer une circulaire ? « Faut le temps ! Y'a pas le feu au lac » comme diraient certains humoristes en parlant de nos amis Suisses !** Plus sérieusement...

**Incapacité ? Difficulté à lire le Français pour appliquer les instructions ?  
Volonté de nuire aux agents les plus précaires ? Fainéantise ?**

**En tout cas, ce sont encore les plus fragiles qui sont les victimes de cette situation ! Et la CGT Éduc'Action dénonce cet état de fait !**

## Démantèlement des SEGPA

En y pensant cela fait de très nombreuses années que l'on nous rabâche que c'est la fin des SEGPA, eh bien on y arrive malheureusement !!!!

Cela s'est fait de manière insidieuse et progressive pour éviter que l'on ne réagisse.

Le gouvernement a d'abord commencé par cette notion de « 6<sup>ème</sup> Inclusive » avec dans l'idée de laisser des élèves en très grande difficulté scolaire un an de plus parmi une foule d'élèves de 6<sup>ème</sup> générale pour retarder ou plus simplement annuler leur orientation en SEGPA.

4 ans après le début de ce dispositif, on peut sans hésitation confirmer que c'est un fiasco total.

Que l'on nous explique comment une année d'échec en plus dans une scolarité peut-être bénéfique à un élève déjà fragile ?

Pour continuer dans cette lente destruction des SEGPA, et pour aider encore plus les élèves en difficulté, pourquoi ne pas lancer une campagne de fermeture de postes spécialisés ?

On arrive donc à 9 postes de Professeurs des écoles spécialisés supprimés dans le Nord pour la rentrée 2018 et ce n'est que le début !!!! L'objectif n'étant que d'atteindre une moyenne nationale sans se soucier des êtres humains que cela concerne.

Les suivants dans la ligne de mire sont inévitablement les Professeurs de Lycées Professionnels exerçant dans les champs professionnels en SEGPA.

En enlevant toutes ses spécificités à cette structure qu'est la SEGPA qu'en restera-t-il ????

À l'heure où l'égalité et la bienveillance sont des valeurs scandées par le gouvernement, on peut se demander si les SEGPA n'y font pas exception ??? L'enseignement et l'orientation professionnels ne sont sans doute pas une priorité et les élèves en difficultés encore moins !!

À la CGT EDUC'ACTION, on croit à la réussite de chaque élève s'il est bien entouré. Nous devons donc lutter pour conserver les SEGPA et ainsi donner sa chance à tous.